

## Trois questions sur la drogue "buddha blue" signalée dans les lycées normands

5-6 minutes

---

**Le "buddha blue", qui se consomme avec le liquide de la cigarette électronique, est proche du cannabis mais peut entraîner des symptômes bien plus graves pour la santé.**

Cette drogue n'est pas nouvelle mais se répand dans les lycées: le "buddha blue", un cannabinoïde de synthèse, inquiète le rectorat de l'académie de Caen. Sept lycées ont fait l'objet de signalements depuis la rentrée, après que 17 élèves ont inhalé cette substance illégale et présenté des symptômes. L'Express fait le point sur cette drogue émergente.

### Quels effets?

Le "buddha blue" est une drogue de synthèse, qui contient une substance, le 5F-AKB48, équivalente au principe actif du cannabis. Ce cannabinoïde se présente principalement sous forme de liquide et se consomme avec la cigarette électronique. Si les consommateurs cherchent avant tout les effets du cannabis, les conséquences peuvent être beaucoup plus graves : après une phase de relaxation, la montée peut être très brutale, avec des maux de tête, une tachycardie, des hallucinations, ou encore des crises de paranoïa, expliquait à [Ouest France](#) Thomas Nefau, docteur en pharmacie et coordinateur à l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies.

Facilement accessible sur Internet, le "buddha blue" s'achète pour quelques dizaines euros seulement. Cette drogue a "l'avantage" d'être incolore et inodore, et donc discrète, et peut même être livrée par La Poste. Interdite en France depuis 2017, elle aurait commencé à circuler dans le pays à partir de 2014, selon [Le Figaro](#). Egalement appelé PTC pour "pète ton crâne", le "buddha blue" est davantage prisé par les jeunes adolescents, et semble se répandre dans les établissements scolaires français.

### Quelles régions concernées?

En France, le "buddha blue" avait déjà fait parler de lui: en décembre 2017, à Brest, des jeunes âgés de 16 et 17 ans avaient été pris de "crises de paranoïa" après avoir inhalé le produit. Les fioles de liquides avaient été vendues dans un établissement scolaire, et quatre jeunes avaient été arrêtés. Selon la police du Finistère, il s'agissait alors d'une première officiellement dans l'Hexagone.

**LIRE AUSSI >>** [Des ados pris de "crises de paranoïa" en inhalant d'un liquide d'e-cigarette](#)

Depuis, la drogue s'est répandue en France et notamment en Normandie. Selon [France Bleu Calvados](#), sept lycées de l'agglomération de Caen ont fait l'objet de signalement par les proviseurs depuis la rentrée 2019 auprès du rectorat. "17 élèves ont présenté des symptômes après avoir inhalé la substance", a indiqué le rectorat à la radio locale, précisant que certains ont dû être hospitalisés. Une note a alors été envoyée à tous les collèges et lycées de l'académie de Caen pour prévenir le phénomène et indiquer la marche à suivre face à de pareils cas.

### **Quelle réaction des autorités de santé?**

Les alertes semblent pour le moment se limiter à ces régions, et seules des intoxications aiguës non fatales ont été signalées, souligne l'Observatoire français des drogues et des toxicomanes, auprès du *Figaro*. Mais des cas mortels ont déjà été recensés, en Europe et aux Etats-Unis. "On recense deux cas d'overdose mortelle en Europe", détaille à France Bleu Grégory Lange, de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie.

**LIRE AUSSI >>** [Cigarettes électroniques: comment le marché noir gangrène la filière française](#)

Outre-Atlantique, le vapotage d'huile de cannabis [aurait entraîné 26 décès](#), et 1300 cas de maladies pulmonaires sévères associées à cette pratique ont été recensés dans tout le pays depuis le printemps. Si l'implication de liquides infusés au cannabis n'a pas été formellement avérée à ce stade, les autorités américaines ont mis en garde les usagers de cigarettes électroniques contre l'utilisation de ces produits.

A la suite de ce qui est considéré comme une "épidémie" aux Etats-Unis, la France a pour sa part indiqué [surveiller "attentivement la situation"](#), et l'Agence Santé publique France devrait bientôt se doter d'un outil d'alerte pour recenser les cas d'intoxication présumée.